



Installation ligne téléphonique

Par **81bb_old**, le **02/12/2007** à **12:29**

bonjour

je viens de prendre un appartement en location.

France Télécom est venu pour mettre la ligne en service, mais une fois sur place, ils ont constaté :

que la ligne était vétuste

qu'un câble avait été sectionné (pendant des travaux de rénovation certainement)

et que la ligne n'ayant pas fait l'objet d'une résiliation récemment, celle ci ne devait pas fonctionner depuis un moment.

en bref, j'ai dû régler 110 eur qui sont décomposés entre le déplacement et l'attribution de la ligne d'une part, les travaux de mise en conformité d'autre part.

ma question : les travaux de mise en conformité sont-ils à la charge du propriétaire ou du locataire ?

(petite précision : ces travaux ont été fait sans l'accord du propriétaire, celui-ci étant injoignable très fréquemment)

merci de votre aide

cordialement

Par **Jurigaby**, le **02/12/2007** à **14:22**

Bonjour.

étant donné la faible importance du cout des travaux, j'aurai tendance à classe cette dépense dans le rang des dépenses locatives.